

# Linky, bientôt chez vous !



## Le compteur Linky, propriété de ma collectivité

Les compteurs électriques sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils sont la propriété des collectivités locales qui en confient l'exploitation à Enedis à travers le contrat de concession. L'accès au compteur des clients est donc prévu contractuellement. Dans le cadre de sa mission de service public (article 13 de la loi de 2004), Enedis est tenue d'assurer leurs remplacements pour tenir compte des évolutions technologiques. Juridiquement, le client doit à Enedis l'accès au compteur.

## Puis-je refuser le compteur Linky ?

Le déploiement du compteur Linky s'inscrit dans le cadre d'une démarche européenne et nationale encadrée par le Décret 2010-1022 du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité. Ce décret rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été réaffirmée dans la Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte adoptée en 2015.

- La **directive 2009/72/CE**, paragraphe 3, annexe I, énonce que les « Etats membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». Directive transposée en droit français à l'article L.341-4 du code de l'énergie.
- Le **décret n°2010-1022** du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire ERDF. Cette obligation a été récemment reprise dans le code de l'énergie à l'article R341-4.



## Le saviez-vous ?

La conception et le déploiement des compteurs Linky ont permis de générer **10 000 emplois** directs (5 000 pour la pose), indirects ou induits.

Tous les compteurs Linky sont fabriqués dans 6 usines basées en France.

## Le compteur Linky émet-il des ondes ?

Il ne communique pas par ondes radio contrairement aux téléphones portables, WIFI et Bluetooth. Il utilise une technologie filaire : le CPL (Courant Porteur en Ligne). C'est la technologie de communication la plus douce. Elle est utilisée quotidiennement en France depuis les années 60 pour les signaux tarifaires (heures pleines/ heures creuses, Tempo, EJP...) et par des millions d'utilisateurs dans le monde. Il communique pendant moins d'une minute par jour.

## Quelles données sont collectées ?

Le compteur relève uniquement que la consommation globale en kWh du logement ou du local professionnel. Il ne connaît et ne communique aucune donnée personnelle (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...). Les données de consommation appartiennent aux clients. Quelle que soit la situation, Enedis reste soumise à une obligation de protection des informations. Ces données de consommation sont chiffrées et son système d'information est sécurisé au plus haut niveau, en répondant aux exigences de la CNIL et de l'ANSSI.

Le compteur ignore quels appareils sont mis en marche ou non. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système.

## Les avantages pour le clients

Le compteur Linky permettra au client de gagner 5 jours de son temps sur 10 ans ! Les interventions courantes pourront être effectuées à distance, sans rendez-vous et sans dérangement. Par exemple, lors d'un déménagement la mise en service sera réalisée en moins de 24h. Le relevé de consommation se fera à distance et de manière quotidienne : plus besoin d'être présent.

Accès facilité aux données de consommations pour mieux maîtriser, la possibilité d'être facturé sur ses consommations réelles et non sur des estimations, un diagnostic facilité en cas de panne, la diversification des offres tarifaires.

## Les avantages pour les collectivités

Le compteur Linky permettra un suivi précis du patrimoine (et ainsi de mieux prévoir les investissements), des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité. Un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les énergies renouvelables et les véhicules électriques.

## Les avantages pour Enedis

Le compteur Linky est l'une des briques d'un système d'infrastructures plus vaste : les réseaux intelligents aussi appelés les smart grids, qui accompagnent la transition énergétique. Linky permet à Enedis d'augmenter la part des énergies renouvelables, d'accompagner le développement des véhicules électriques sans déséquilibrer le réseau, de responsabiliser les consommateurs afin de les aider à faire des économies d'énergie et de réduire ainsi les émissions de CO2.

Le compteur Linky va accélérer la modernisation du réseau de distribution. Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides.